

Guide d'utilisation en lien avec le canevas de base du plan d'intervention

À moins d'indications contraires, toutes les définitions sont tirées du *Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention*, MELS, 2004.

Disponible en ligne :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfj/das/soutienetacc/pdf/19-7053.pdf>

Loi sur l'instruction publique

Élève handicapé ou en difficulté d'apprentissage.

ART. 96.14.

*Le directeur de l'école, avec l'aide des parents d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du personnel qui dispense des services à cet élève et de l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable, établit un **plan d'intervention** adapté aux besoins de l'élève.*

Ce plan doit respecter la politique de la commission scolaire sur l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et tenir compte de l'évaluation des capacités et des besoins de l'élève faite par la commission scolaire avant son classement et son inscription dans l'école.

Plan d'intervention.

*Le directeur voit à la réalisation et à l'évaluation périodique du **plan d'intervention** et en informe régulièrement les parents.*

Disponible en ligne : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/1_13_3/I13_3.html

Démarche du plan d'intervention

La démarche du plan d'intervention a pour objectif d'aider l'élève qui, parce qu'il est handicapé ou qu'il rencontre des difficultés, a besoin d'interventions adaptées pour progresser de façon optimale dans le développement des compétences menant à sa réussite.

Le plan d'intervention consiste en une planification d'actions coordonnées qui sont établies au sein d'une démarche de concertation. Il s'inscrit dans un processus dynamique d'aide à l'élève, prend appui sur une vision systémique (facteurs personnels, facteurs familiaux et sociaux et facteurs scolaires) de sa situation et est mis en œuvre selon une approche de recherche de solutions.

Cette démarche se déroule en quatre phases.

Les phases du plan d'intervention

Collecte et analyse de l'information

- Prendre connaissance des dossiers antérieurs de l'élève.
- Analyser les travaux récents de l'élève.
- Mettre à contribution l'élève, les parents, le personnel
- Faire des évaluations lorsque nécessaire.
- Analyser l'efficacité des interventions mises en place, notamment quant à la différenciation pédagogique.
- Analyser et interpréter l'ensemble des informations relatives à la situation de l'élève.

Planification des interventions

- Mettre en commun l'information relative à la situation de l'élève (forces, ses difficultés, etc.).
- Faire consensus sur les besoins prioritaires de l'élève.
- Définir les objectifs
- Déterminer les moyens : stratégies, ressources, calendrier.
- Consigner l'information

Réalisation des interventions

- Informer l'ensemble des personnes concernées.
- Mettre en œuvre et assurer le suivi des moyens retenus.
- Évaluer, de façon continue, les progrès de l'élève.
- Ajuster les interventions en fonction de l'évolution de l'élève et de la situation.
- Maintenir la communication avec les parents.

Révision du plan d'intervention

Réviser et évaluer le plan d'intervention afin de maintenir ou de modifier certains ou l'ensemble des éléments en fonction de la situation, en y associant l'élève et ses parents.

Cette démarche s'inspire d'un ensemble de modèles regroupés dans Recension des écrits sur le plan d'intervention auprès des personnes handicapées ou en difficulté, rapport de recherche préparé par Pauline Beaupré, Guy Ouellet et Sarto Roy, gouvernement du Québec, 2002, 66 p.

Capacité

Aptitudes, acquises ou développées, permettant à une personne de réussir dans l'exercice d'une activité physique, intellectuelle ou professionnelle.

Il s'agit de faire ressortir les aptitudes de l'élève sur lesquelles nous pourrions miser pour le faire progresser en lien avec ses besoins et avec les objectifs poursuivis.

À titre d'exemples :

- ♦ L'élève démontre de bonnes habiletés sociales avec ses pairs.
- ♦ L'élève trouve des solutions à ses difficultés.
- ♦ L'élève est capable d'organiser son espace de travail.
- ♦ L'élève est capable de demander de l'aide.

Exemples de capacités à éviter :

- ♦ L'élève est souriant.
- ♦ L'élève a une belle calligraphie.

Ces capacités à éviter font référence à des éléments ayant peu d'effets sur la réussite de l'élève. Ce ne sont pas des leviers sur lesquels nous pouvons miser pour améliorer sa réussite.

Besoin

La notion de besoin fait référence à la différence ou à l'écart entre une situation souhaitable et la situation existante. Dans la démarche de plan d'intervention, le besoin reflète ce que l'élève doit développer au regard des compétences ou encore ce qui lui est nécessaire pour qu'il puisse répondre aux attentes.

Il s'agit de faire ressortir les besoins prioritaires à combler pour faire progresser l'élève.

À titre d'exemples :

- ♦ L'élève sera capable d'apprendre à contrôler son impulsivité.
- ♦ L'élève sera capable d'organiser son espace de travail.
- ♦ L'élève améliorera ses habiletés en lecture.

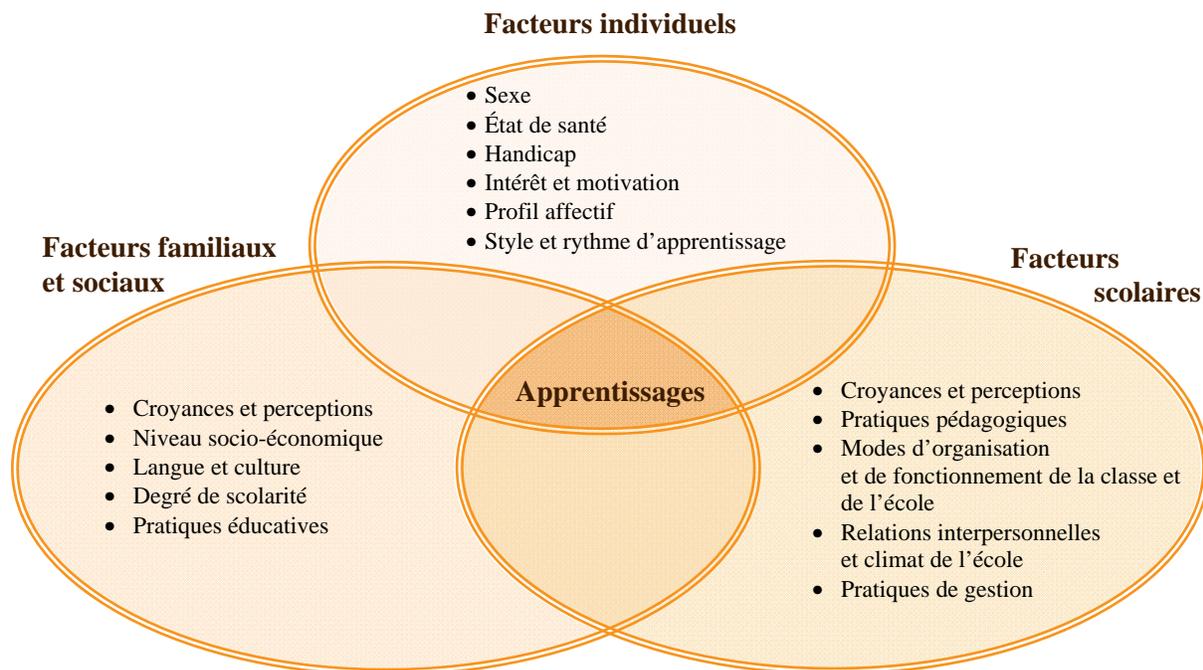
Exemples de besoins à éviter :

- ♦ L'élève doit prendre sa médication.
- ♦ L'élève doit aller en orthopédagogie deux fois par semaine.
- ♦ L'élève doit faire ses devoirs.
- ♦ L'élève doit être évalué en pédopsychiatrie.

Ces besoins à éviter ne concernent pas ce que l'élève doit développer. Ce sont des moyens complémentaires ou des commentaires pouvant être consignés au plan d'intervention, mais sur lesquels l'équipe du plan d'intervention n'a pas de contrôle. En l'absence de ceux-ci, nous devons tout de même intervenir.

À titre de rappel,

voici les facteurs pouvant avoir une influence sur l'apprentissage :



Objectif

Résultat précis, circonscrit et vérifiable dont l'atteinte exige une focalisation d'actions cohérentes et d'efforts concertés pendant une certaine période de temps. L'objectif sera formulé à l'aide d'un verbe d'action et comprendra un ou des indicateurs permettant d'en évaluer la progression. Ces indicateurs, souvent combinés, peuvent être d'ordres variés et faire référence à :

- ◆ la forme attendue (ex. : comme le modèle proposé)
- ◆ l'intensité requise (ex. : lentement, calmement);
- ◆ la fréquence escomptée (ex.: 4 fois sur 5; pas plus de 4 fois);
- ◆ la durée accordée (ex. : pendant 10 minutes consécutives, lors d'une période);
- ◆ la conformité à certaines exigences (ex. : en respectant la démarche) (GOUPIL 1991).

Rappelons que les attentes définies dans le Programme de formation de l'école québécoise demeurent toujours le référentiel sur lequel il faut appuyer nos interventions.

Disponible en ligne : <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/>

À titre d'exemples :

- ◆ L'élève sera capable de compléter une situation d'écriture de 150 mots avec 1/3 de temps supplémentaire.
- ◆ L'élève maintiendra son attention sur un travail donné durant 15 minutes consécutives.
- ◆ L'élève utilisera la démarche de résolution de conflits enseignée 3 fois sur 4.

Exemples d'objectifs à éviter :

- ◆ L'élève réussira sa première année du secondaire.
- ◆ L'élève améliorera sa lecture.
- ◆ L'élève améliorera ses résultats dans toutes les matières.
- ◆ L'élève prendra sa médication.

Ces objectifs à éviter ne sont pas spécifiques, réalistes et mesurables.

Les types d'intervention

Moyen

Action permettant de réduire l'écart entre la situation réelle et la situation souhaitée menant à l'atteinte de l'objectif. Les moyens retenus peuvent être liés aux ressources humaines, aux ressources matérielles, aux stratégies éducatives à mettre en place, aux outils particuliers à utiliser...

À titre d'exemples :

Objectif :

L'élève utilisera la démarche de résolution de conflits enseignée 3 fois sur 4.

Moyens :

- ◆ Appropriation et réinvestissement des techniques de résolution de conflits enseignées lors d'ateliers.
- ◆ Utilisation de pictogrammes comme soutien de rappel des étapes de résolution de conflits.
- ◆ Formation des parents pour l'application de la démarche dans la famille et remise du matériel requis.
- ◆ Autoévaluation hebdomadaire par l'élève.

Exemples d'un objectif et de moyens à éviter :

Objectif :

L'élève réussira sa première année du secondaire.

Moyens :

- ◆ Rencontre avec l'enseignant-ressource.
- ◆ Réalisation de ses devoirs.
- ◆ Être attentif en classe.

Les types d'intervention

Moyen adaptation

Action permettant de réduire l'écart entre la situation réelle et la situation souhaitée menant à l'atteint de l'objectif. Les moyens choisis apportent un aménagement dans la façon dont se vivra la situation d'apprentissage et d'évaluation liée à la compétence **sans en modifier** les critères d'évaluation (*L'évaluation des apprentissages au secondaire, cadre de référence, 2006*).

À titre d'exemples :

Objectif :

L'élève sera capable de compléter une situation d'écriture de 150 mots avec 1/3 de temps supplémentaire.

Moyens :

- ♦ Accorder 1/3 de temps de plus.
- ♦ Appropriation et utilisation du plan de rédaction d'un texte.
- ♦ Rappels fréquents à l'élève.

Adaptation permise lors de l'évaluation :

- ♦ Accorder 1/3 de temps de plus.

Nous vous invitons à vous référer au « *Guide de sanction des études* », chapitre 5, pour d'autres exemples d'adaptations permises.

Disponible en ligne :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1848>

Les types d'intervention

Moyen modification

Action permettant de réduire l'écart entre la situation réelle et la situation souhaitée menant à l'atteinte de l'objectif. Les moyens choisis apportent un changement dans la façon dont se vivra la situation d'apprentissage et **modifient** les critères d'évaluation liés à la compétence. ***À titre de rappel, la mise en place de modifications a des effets sur la possibilité d'obtention du diplôme. (L'évaluation des apprentissages au secondaire, cadre de référence, 2006).***

Objectifs TEVA

Pour certains élèves, une attention particulière doit être accordée à la transition de l'école vers la vie active (TEVA). Afin de faciliter et d'assurer un passage harmonieux de l'élève vers cette prochaine étape de son développement, une planification à plus long terme doit être envisagée dans le plan d'intervention en tenant compte des aspirations de l'élève. Cette planification s'inscrit dans une approche multisectorielle et porte sur différents volets de l'insertion sociale et professionnelle de celui-ci lorsqu'il aura quitté l'école : travail, loisir, transport, etc. Elle s'intègre au plan de services et au plan d'intervention.

À titre d'exemples, la mise en œuvre de la TEVA pourrait se traduire par :

- ♦ l'utilisation de différents outils et moyens afin de connaître les intérêts socio-professionnels du jeune;
- ♦ la planification d'activités visant à informer les élèves et les parents de l'existence de différents programmes et ressources qui peuvent les appuyer dans leur démarche;
- ♦ la structuration du passage de l'école à la vie active par des étapes définies en s'assurant d'y associer les ressources (matérielles, humaines...) nécessaires;
- ♦ l'utilisation d'une banque d'activités ou de moyens concertés développés localement.

Des travaux sont présentement en cours au Ministère conjointement avec les partenaires à ce sujet.

Révision | Évaluation

Suivi et évaluation périodiques des progrès de l'élève en lien avec les objectifs et en fonction des moyens fixés. La fréquence des révisions variera selon les besoins de l'élève.

La révision du plan d'intervention peut amener les participants à réaliser 5 actions :

- ♦ Poursuivre l'objectif et les moyens.
- ♦ Conserver l'objectif et modifier les moyens.
- ♦ Modifier l'objectif et les moyens.
- ♦ L'objectif est atteint.
- ♦ Fermer l'objectif.

La concertation avec tous les participants est aussi nécessaire lors de cette étape.

